

DECRET N° 91-180 du 31 Juillet 1991
PORTANT NOMINATIONS A TITRE NORMAL
ET MILITAIRE DANS L'ORDRE DU MERITE
DU BENIN.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret N° 91-68 du 4 Avril 1991 portant Composition du Gouvernement Provisoire ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand-Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N° 88-337 du 29 Août 1988 et N° 89-221 du 15 Juin 1989 portant nominations des Membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Procès-Verbal de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin du 18 au 25 Juillet 1991 ;
- SUR Proposition du Président de la République, Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin ;

LE Conseil des Ministres entendu, en sa séance du 31 Juillet 1991,

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.— Sont nommés à titre normal et militaire dans l'Ordre du Mérite du Bénin, les Agents des Forces Armées du Bénin dont les noms suivent pour prendre rang du 1er Août 1991.

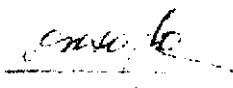
AU GRADE DE CHEVALIER

Messieurs Colonel LOKO Georges
Capitaine AHOGNONVI Christophe
Adjudant-Chef RODRIGUEZ Maxence
Adjudant-Chef AHYI Ayité Hippolyte
Adjudant-Chef KOTO Kpéra
Sergent SOGLO Jean Claude.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

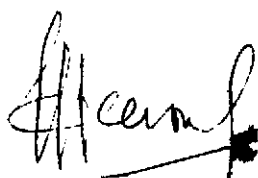
Fait à COTONOU, le 31 Juillet 1991

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,



Nicéphore D. SOGLO.-

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN PAR INTERIM,



Grégoire-Gilbert GEBNOU.-

AMPLIATIONS : FR 4 - HCR 4 - AN 4 - Ministères 15 - Gde Chancellerie 10 -
CS 4 - SGG 4 - SFD 2 - ONEPI 2 - DOCT 1 - CSM 1 - BN-DAN 2 - DPE-DIC-
INSAE 3 - IGE et ses Sections 2 - UNB-PASJEP-INSJA 3 - Préfets 6 - JORB 2 -
Intéressés 6.-